

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Lead-Free Flux Remover Pen - CW9400

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Identification de la substance ou du mélange

**Nom du produit** : Lead-Free Flux Remover Pen - CW9400  
**Nom chimique** : Flux Remover  
**Synonymes** : CW9400  
**Type de produit** : Liquide.

**Utilisation de la substance/du mélange** : CLEANING PRODUCTS

### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : ITW Chemtronics  
 8125 Cobb Center Drive  
 Kennesaw, GA 30152  
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

**Distributeur** :

**Importateur** : ITW Contamination Control BV  
 Saffierlaan 5  
 VZ-2132 Hoofddorp  
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400

FAX: +31 88 1307 499

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : askchemtronics@chemtronics.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : F; R11  
 R67

**Dangers physiques ou chimiques** : Facilement inflammable.

**Dangers pour la santé humaine** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
acétone	67-64-1	10 - 20	200-662-2	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	1 - 7	203-539-1	R10 [2]
alcool benzylique	100-51-6	1 - 5	202-859-9	Xn; R20/22 [1]
<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.</b>				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent s'enflammer spontanément.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### Méthodes de nettoyage

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Laver abondamment après manipulation.
- Stockage** : Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
acétone	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Notes: Indicative</b> Limit value: 1210 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 500 ppm 8 heure(s).
1-méthoxy-2-propanol	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Absorbé par la peau. Notes: Indicative</b> Short term limit value: 568 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Short term limit value: 150 ppm 15 minute(s). Limit value: 375 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 100 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

### Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains** : Utiliser des gants de latex.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Informations générales****Aspect**

- État physique** : Liquide.  
**Couleur** : Incolore. Clair.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement**

- Point d'ébullition** : Plus basse valeur connue: 56.1°C (133°F) (acétone). Moyenne pondérée: 80.92°C (177.7°F)
- Point de fusion** : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -15.19°C (4.7°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: alcool benzylique. Moyenne pondérée: -83.9°C (-119°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: 2°C (35.6°F). (Tagliabue.)
- Propriétés d'explosivité** : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.
- Limites d'explosivité** : Plus grande gamme connue: Seuil minimal: 1.3% Seuil maximal: 13% (alcool benzylique)
- Pression de vapeur** : Plus haute valeur connue: 0.01 kPa (0.1 mm Hg) (à 20°C) (alcool benzylique).
- Densité relative** : 0.79 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : >1 (Air = 1)
- Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)** : <1 comparé à acétate de butyle

**Autres informations**

- Température d'auto-inflammation** : Plus basse valeur connue: 436°C (816.8°F) (alcool benzylique).

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Peut causer une irritation des yeux.

**Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétone	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	20 mL/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	TDL0 Orale	Rat	5 mL/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	50100 mg/m3	8 heures
1-méthoxypropane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	13 g/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	3720 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	>4200 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6600 mg/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	7800 mg/kg	-
	Dlmin Orale	Rat	3739 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	10000 ppm	5 heures
alcool benzylique	DL50 Cutané	Lapin	2000 mg/kg	-
	DL50 Intra-artériel	Rat	441 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	400 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	53 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1.5 mL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1660 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	1230 mg/kg	-

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Dimin Intra-péritonéal	Rat	650 mg/kg	-
Dimin Sub-cutané	Rat	1700 mg/kg	-
TDL <sub>0</sub> Intra-péritonéal	Rat	514 mg/kg	-

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
alcool benzylique	Peau - Faiblement irritant	Homme	-	48 heures 16 milligramms	-
	Peau - Irritant moyen	Cochon	-	100 Percent	-
	Peau - Irritant moyen	Lapin	-	24 heures 100 milligramms	-

**Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Signes/symptômes de surexposition**

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

**Peau** : Aucune donnée spécifique.

**Yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.  
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Écotoxicité en milieu aquatique**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
acétone	-	Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 5.54 à 6.33 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss - 1 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 13300000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 12600000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 12100000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus - 8 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 25 mm	96 heures
	-	Aiguë CL50 9218000 à 14400000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <12 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 9100000 à	Poisson - Fathead minnow -	96 heures

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

		9482000 ug/L Eau douce	Pimephales promelas - 2 à 3 mois - 19 mm - 0.06 g	
	-	Aiguë CL50 8800000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 5.3 à 7.2 cm - 3.5 à 3.9 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 33 jours - 22.6 mm - 0.159 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <12 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 7810000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata - 11 jours	48 heures
	-	Aiguë CL50 7550000 ug/L Eau douce	Crustacés - Aquatic sowbug - Asellus aquaticus	48 heures
	-	Aiguë CL50 7460000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata - 11 jours	48 heures
	-	Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 28 jours - 19.2 mm - 0.076 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 32 jours - 18 mm - 0.087 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
alcool benzylique	-	Aiguë CL50 460000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (oiselet, cuvée, sevrage) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 15000 ug/L Eau de mer	Poisson - Inland silverside - Menidia beryllina - 40 à 100 mm	96 heures
	-	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus - 33 à 75 mm	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Autres renseignements écologiques**

**Biodégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Potentiel de bioaccumulation****Nom du produit/composant**

alcool benzylique

**LogP<sub>ow</sub>**

1.1

**FBC**

-





**Potentiel**

faible

**Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	1993	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (acétone)	3	-		<b>Code tunnel</b> (D/E)
<b>Classe ADN/ADNR</b>	1993	LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (acétone)	3	-		-
<b>Classe IMDG</b>	1993	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (2-Propanone)	3	-		-Quantité limitée
<b>Classe IATA</b>	1993	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (2-Propanone)	3	-		Excepted quantity

GE\* : Groupe d'emballage

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****Réglementations de l'Union Européenne**

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Symbole(s) de danger**

Facilement inflammable

**Phrases de risque**

: R11- Facilement inflammable.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Conseils de prudence**

: S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux. S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S2- Conserver hors de la portée des enfants.

**Contient du (de la)**

: acétone

**Utilisation du produit**

: Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.  
- Applications industrielles

**Inventaire d'Europe**

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.



**16. AUTRES DONNÉES**

**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe** : R11- Facilement inflammable.  
R10- Inflammable.  
R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe** : F - Facilement inflammable  
Xn - Nocif  
Xi - Irritant

**Historique**

**Date d'impression** : 1/12/2012.  
**Date d'édition/Date de révision** : 1/12/2012.  
**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure.  
**Version** : 41  
**Élaborée par** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.